

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

SUR

L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Aux honorables membres de la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement :

Le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque expose respectueusement :

Que pour les raisons mentionnées dans le dernier rapport annuel, la somme disponible pour achat de livres pendant l'année écoulée, n'a été que la moitié du montant ordinaire. En conséquence, les volumes nouveaux ajoutés à la bibliothèque générale, ont été relativement peu nombreux. Le bibliothécaire s'est cependant efforcé de rendre aussi complètes que possible, les sections consultées par les membres pendant les sessions du Parlement.

L'acquisition et la reliure des principaux journaux publiés dans les différentes provinces de notre vaste pays—tout en étant une affaire d'une nécessité indubitable et d'une valeur de plus en plus considérable pour l'avenir—constitue cependant une dépense sérieuse. Mais considérant le caractère exceptionnel de cette dépense, le bibliothécaire a demandé au Trésor d'augmenter le fonds du contingent de la bibliothèque pour faire face aux frais de reliure encourus au Canada.

L'achat de rapports judiciaires du Canada, pour nos échanges avec les bibliothèques à l'étranger a aussi, dernièrement, entraîné des dépenses considérables. Cependant à la demande du comité mixte de la bibliothèque, le gouvernement a consenti à porter le prix de ces rapports au compte auquel il est d'usage d'imputer les achats de livres canadiens choisis ou approuvés par le gouvernement pour les mêmes fins.

Il est à espérer que grâce à ces arrangements, le crédit voté par le Parlement pour la bibliothèque n'aura plus à supporter des dépenses qui, bien qu'elles doivent être faites, diminuent, cependant, sérieusement les ressources disponibles pour l'achat de livres en Europe et aux États-Unis.

Les progrès rapides que fait maintenant le Canada en population et dans la voie de la prospérité matérielle impriment naturellement un essor à l'activité intellectuelle et aux études littéraires dans les rangs de notre peuple. Afin de marcher de front avec ce progrès et dans le but d'encourager parmi nous le développement de la science et l'avancement intellectuel en général, il est indispensable que cette bibliothèque, la seule qui soit publique dans notre pays, ne reste pas en arrière. Pour éviter un tel malheur, le bibliothécaire s'adresse avec instances à la générosité du Parlement. Déjà les littérateurs et les amis de la science, de tous les points du pays, ont recours à la bibliothèque. La science ainsi mise à la portée des personnes studieuses a déjà produit de grands avantages qui augmenteront de plus en plus, à mesure que notre collection deviendra plus complète dans ses différentes sections de sciences, d'arts et de littérature.

Le bibliothécaire a remarqué avec regret et désappointement, que lorsque l'on a transporté la cour suprême dans un local plus commode, il n'a pas été jugé à propos de rendre l'appartement qu'elle a quitté à sa destination primitive et à son ancien occupant, pour les fins de la bibliothèque. En vue de cet évènement, il avait fait voir à maintes reprises, dans ses rapports précédents, les avantages qu'on